

## DÉPARTEMENT DE LA DORDO

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Recu en préfecture le 02/10/2023

Publié le 02/10/2023

ID: 024-212400378-20230926-D20230106-DE

Rapporteur : Stéphane FRADIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BERGERAC

Délibération n°D20230106

Service: Education

Secrétaire de séance : Stéphane FRADIN

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le VINGT SIX SEPTEMBRE, à 16 heures 30 minutes, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 27, 28, 27, 26, 25, 24 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L 2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 20/09/2023

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA (1), Marie-Lise POTRON (2), Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fatiha BANCAL (3), Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Marie-Hélène SCOTTI (4), Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (5), Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Lionel FREL.

ABSENTS EXCUSES: Joël KERDRAON

a donné délégation à

Jonathan PRIOLEAUD

Corinne GONDONNEAU

a donné délégation à

Gérald TRAPY

Eric PROLA Marie-Lise POTRON

a donné délégation à a donné délégation à Christophe DAVID-BORDIER Marie-Hélène SCOTTI

Fatiha BANCAL

a donné délégation à

Michael DESTOMBES

ABSENTS:

Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Julie TEJERIZO, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

- (1) Départ au dossier n°19 « Classe de découverte participation communale »
- (2) Arrivée au dossier n°2 « Rapport sur la délégation de service public du crématorium OGF Année 2022 »
- (3) Départ au dossier n°15 « Attribution de bourse d'excellence sportive Année 2022 »
- (4) Départ au dossier n°30 « Motion pour l'adoption d'un plan de lutte contre la canicule et les autres dérèglements climatiques par la ville de Bergerac »
- (5) Départ au dossier n°30 « Motion pour l'adoption d'un plan de lutte contre la canicule et les autres dérèglements climatiques par la ville de Bergerac »

## ADHÉSION AU RÉSEAU PROFESSIONNEL DE RESTAURATION COLLECTIVE AGORES

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de l'association Agores ;

VU l'avis favorable de la commission des finances du 18 septembre 2023 ;

CONSIDÉRANT que la Ville de de BERGERAC est engagée dans un processus d'amélioration continue au bénéfice de son service de restauration collective ;

CONSIDÉRANT que la Ville de BERGERAC est engagée dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et la gestion des déchets pour ses restaurants scolaires ;

CONSIDÉRANT que le réseau Agores apportera à la Ville son expérience et ses services.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'ADHÉRER à l'association nationale des directeurs de la restauration collective Agores pour un montant de 100 €;
- D'IMPUTER cette dépense, chaque année, sur la ligne gérée par le Service éducation de la Ville au Chapitre 011, Compte 6281, Fonction 251;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette adhésion.

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le 02/10/2023

ID: 024-212400378-20230926-D20230106-DE

Adopté par 25 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA (pouvoir), Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fatiha BANCAL (pouvoir), Marc LETRUGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON (pouvoir), Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU (pouvoir), Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON.

5 abstentions: Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Lionel FREL.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 26/09/2023.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le - 2 001. 2023 et de l'affichage en date du - 2 001. 2023 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Le Secrétaire,

Stéphane FRADIÑ

Le Maire,

nathan PRIOLEAUD